

ESAT Myriade Faverges

CRÉATION

L'ESAT MYRIADE de Faverges a été créé en septembre 2006 avec l'agrément 2006-324 du 28 juin 2006.

L'ESAT MYRIADE de Faverges est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013. La Fondation OVE gère plus de 100 établissements, services médico-sociaux, d'accueil d'urgence et de répit en France, au service de toutes les différences.



L'ADMISSION

L'admission se fait sur notification de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).



L'ESAT MYRIADE de Faverges accueille des femmes et des hommes âgés de 18 à 62 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.



Nombre de places disponibles : 30 places

FINANCEMENT

L'accompagnement est financé par la sécurité sociale.



**équipe
interdisciplinaire**

Moniteurs d'atelier - Psychologue - Secrétaire - Agent de service d'intérieur

ESAT Myriade Faverges

Situation géographique

L'ESAT se situe à Faverges à côté de l'entreprise ST Dupont et du groupe scolaire de Viuz.

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

- Bus LIHSA lignes 51 / 52 arrêt "Pont de l'Englennaz".

Par la route :

- L'ESAT se situe au 489 route de Viuz entre la société St Dupont et le groupe scolaire de Viuz.

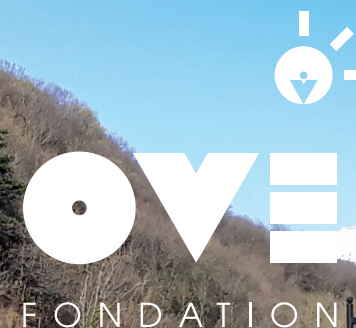
Contact

- Directeur
Jean Marc GROFF
Tél. : **06 72 82 69 73**
jeanmarc.groff@fondation-ove.fr
- Directeur adjoint
Philippe LE FLOCH
Tél. : **06 03 11 77 10**
philippe.lefloch@fondation-ove.fr
- Renseignement
esatda.faverges@fondation-ove.fr



OVE - ESAT MYRIADE FAVERGES
489 route de Viuz
74210 Faverges
Fax : **04 50 44 61 48**

www.fondation-ove.fr



ESAT Myriade Faverges

**Établissement et service
d'aide par le travail**

septembre 2019



www.fondation-ove.fr



ESAT Myriade Faverges

LA MISSION

L'ESAT de Faverges offre une activité professionnelle aux personnes en situation de handicap en prenant en compte des besoins auxquels le milieu ordinaire de travail ne répond pas.

Il est ainsi chargé d'offrir aux personnes handicapées accueillies différentes activités à caractère professionnel qui donnent lieu au versement d'une rémunération garantie et d'un soutien médico-social et éducatif.

Il a pour but de favoriser l'épanouissement personnel et social des usagers.

Il insère, par le travail, des personnes en situation de handicap dont la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) a constaté que les capacités de travail ne leur permettraient, momentanément ou durablement - à temps plein ou à temps partiel -, ni de travailler dans une entreprise adaptée ou dans une entreprise (...), ni d'exercer une activité professionnelle indépendante.

Il a pour objectif complémentaire d'accompagner vers le milieu adaptée de travail les usagers en exprimant la demande et en ayant la capacité.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'offre de service proposée par l'ESAT se décline selon différentes modalités d'accompagnement :

- la formation professionnelle au quotidien par l'acquisition de compétences techniques et professionnelles
- le soutien médico-social favorisant la progression personnelle et le mieux-être par le biais d'activités extra-professionnelles
- l'accompagnement thérapeutique individuel avec la psychologue ou dans le cadre de groupes d'expression.

L'ORGANISATION

Les personnes accueillies travaillent dans les ateliers de production au maximum 35 h par semaine en fonction de leurs capacités physiques et psychiques.

L'ESAT propose différents ateliers de productions :

- Sous-traitance industrielle,
- Mailing /routage,
- Entretien des espaces verts,
- Blanchisserie
- Mise à disposition individuelle ou collective en entreprise.

LE CONTRAT DE SOUTIEN ET D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Ce document définit les objectifs de prise en charge et décline les prestations offertes par l'établissement.

Il formalise les engagements réciproques :

- des personnes accompagnées,
- du dispositif.

Le contrat de soutien et d'aide par le travail a valeur contractuelle ; la personne accompagnée et l'équipe pluridisciplinaire s'engage à le respecter.

Il est établi par le directeur (ou son représentant ayant délégation) et la personne accueillie dans le mois suivant l'admission.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux personnes accompagnées.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

La participation à la vie de l'établissement se décline en :

- Conseil de la vie sociale,
- Conseil des travailleurs
- Enquête de satisfaction,
- Entretiens lors des évaluations interne et externe,
- Entretiens divers

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le PIA est élaboré en cours d'année et fait l'objet d'une réactualisation annuelle. Le projet individualisé d'accompagnement précise les objectifs prioritaires qui tiennent compte des souhaits et besoins de la personne accueillie, des moyens de la structure et des possibilités de partenariat.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

L'ESAT s'est engagé dans une démarche qualité structurée sur la base du référentiel inter associatif qui associe les personnes accueillies et les professionnels.

LES PARTENAIRES

Pour remplir complètement ses missions, l'ESAT a construit des partenariats et colla-borations avec :

- Les entreprises « donneur d'ordres »
- Le SAVS Archim'Aide,
- Les appartements de soutien de Faverges
- L'ESAT de Thônes
- Le CMP d'Annecy le Vieux
- Les assistantes sociales de secteur

